

RAID XL REGLEMENT 2015

La participation au Raid XL implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 1 : Organisation et présentation

§.1.1 Le Raid XL est placé sous l'égide du Conseil Général des Landes. L'organisation est assurée par le Comité Régional Aquitaine de Surf (CRAS). L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tous les participants bafouant ces valeurs.

§.1.2 Le raid XL est une manifestation se déroulant en milieu naturel, comportant un enchaînement de plusieurs disciplines sportives et faisant appel aux capacités d'endurance et d'orientation des participants. C'est un raid d'orientation qui nécessite de savoir lire une carte et utiliser une boussole. En général l'épreuve est sanctionnée par un classement des participants opéré en fonction du temps réalisé.

§.1.3. En cas de nécessité ou d'événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation.

Article 2 : Déroulement général

§.2.1. Le raid XL se déroule sur deux jours et est composé de 13 spéciales. Chaque jour un départ et une arrivée. Le soir l'hébergement est obligatoire au centre de vacances Lac et Océan (7 Route de Carquebin, Allée du Raz, 40200 Mimizan). Pour l'édition 2015 du Raid XL le départ sera donné le samedi 09 mai à 11h30 du centre PEP 40 de Biscarrosse, 1414 Avenue Pierre Georges Latécoère. L'arrivée se fera le dimanche 10 mai à la base nautique de Mimizan (Quartier Woolsack)

De manière plus précise :

- Samedi 09 mai 2015
 - 9h00 : accueil des concurrents au centre PEP 40 à Biscarrosse, 1414 Avenue Pierre Georges Latécoère. Validation des inscriptions et remise des dossards.
 - 10h30 : Briefing sur la course avec les capitaines d'équipes
 - 11h15 : Rendez-vous sur la ligne de départ
 - 11h30 : Départ de la course
 - Neutralisation du temps pour la spéciale 03
 - Neutralisation de la course entre les spéciales 07 et 08
 - 20h00 : Dîner pour toutes les équipes au Centre de Séjours "Lacs et Océan", 7 Route de Carquebin, Allée du Raz, 40200 Mimizan
 - 22h00 : Départ de la spéciale 08 (nocturne). Dernière épreuve de la journée
 - Nuit pour les toutes les équipes au Centre de Séjours "Lacs et Océan"
- Dimanche 10 mai 2015
 - 6h45 : Petit déjeuner pour les toutes les équipes au Centre de Séjours "Lacs et Océan"
 - 8h00 : Départ de la course
 - 13h30 : Buffet à la base nautique de Mimizan pour les concurrents et invités (Quartier Woolsack)
 - 15h Remise des prix, ouverte au public, à la base nautique de Mimizan (Quartier Woolsack)

§.2.2. Il s'agit d'une progression sur deux jours, d'un raid d'orientation défini par un road book qui vous sera fourni avant le départ de la course, et au rythme décidé par les équipes. Vous devez impérativement suivre l'itinéraire prévu par le road book sous peine de sanctions.

RAID XL REGLEMENT 2015

Article 3 : Course et parcours

§.3.1. Les spéciales

SAMEDI

- S1** : Stand Up paddle (eau) - cette spéciale est un relai, seulement un seul concurrent par équipe en même temps sur la planche. Les deux points relai seront définis sur le road book. Le passage de la première bouée se fera en la contournant par la gauche. Le port du gilet de sauvetage et le port du leash sont obligatoires.
- S2** : VTT (Forêt) - Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.
- S3** : Tir à l'arc
- S4** : VTT (Forêt) - Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.
- S5** : Canoe (eau) - les trois coéquipiers en même temps dans le canoë. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
- S6** : VTT (Forêt + piste cyclable) - Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.
- S7** : Relai multi-glisse (eau) - cette spéciale est un relai, seulement un seul concurrent par équipe en même temps dans l'eau. Le premier relayeur sera en longboard, le deuxième en natation et le dernier en longboard.
- S8** : Course d'orientation de nuit. Cette épreuve a lieu après le repas du soir, un ordre de départ sera donné aux différentes équipes. Le port du gilet jaune réfléchissant ainsi que le port de la lampe frontale sont obligatoires.

DIMANCHE

- S9** : Coastering (Milieu urbain + sable) - cette spéciale est une épreuve de course à pied qui longe la côte.
- S10** : Course d'orientation
- S11** : Run and skate (piste cyclable) - dans cette spéciale vous devez vous rendre d'un point A à un point B avec seulement un skate board pour trois. Le port du casque est obligatoire pour celui qui est sur le skate.
- S12** : VTT (Forêt + piste cyclable) - Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.
- S13** : Pirogue (eau). Cette épreuve est une course en ligne de pirogue où les 4 équipiers sont dans la pirogue en même temps. Le départ de la spéciale sera donné lorsque tous les concurrents seront arrivés de la précédente spéciale. Il y aura deux vagues de départ en fonction de l'ordre d'arrivée de la spéciale 12. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire

§.3.2. Chronométrage

- Chaque jour, pour chacune des équipes, le comité de course déclenchera le chronomètre au départ et l'arrêtera lorsque toute l'équipe aura franchi la ligne d'arrivée. Il n'y aura pas de repos entre les spéciales (sauf décision de l'organisation). Il y aura un chronométrage par spéciale en plus du chronométrage global réalisé par CHRONORAID.
- Le jury s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré.
- Certaines neutralisations décidées pour l'organisation seront comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.

§.3.3. Départ – temps limites

- Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un 1/4 d'heure de retard sera déclarée "forfait" et cela au départ de chaque journée.
- Toutes les épreuves n'ont pas de temps limité, tous les détails sur les épreuves seront dans le road book. En cas de gros retard, les équipes pourront être contraintes de sauter des spéciales se voyant infliger une pénalité en compensation. Ainsi, les équipes arrivant après 18h30 à l'épreuve S7 se verront dans l'obligation de passer directement à l'étape S8 et se verront affliger une pénalité. Des portes de sortie sont prévues à des points stratégiques de la course. En cas de mauvais temps la spéciale S5 sera remplacée par la spéciale S5, la cartographie vous sera donnée au moment des inscriptions.

RAID XL REGLEMENT 2015

§.3.4. Classement

- Le classement de l'épreuve sera établi à partir des temps chronométrés par CHRONORAID et modifié selon les bonifications ou pénalités attribuées par le jury.
- Sera déclarée victorieuse l'équipe ayant effectué le parcours dans le temps le plus court et selon le barème des bonifications et pénalités en vigueur.
- Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe.
- Ne peuvent prétendre à la victoire que les équipes complètes à l'arrivée.

§.3.5. Contrôle de passage

- Chaque équipe sera donc munie d'un transpondeur individuel qui devra être inséré dans le boîtier électronique à chaque poste de contrôle CHRONORAID.
- Les contrôles doivent être franchis impérativement à trois - en équipe avec le matériel complet (Stand up Paddle, V.T.T., etc); un contrôleur veillera à ce point très important du règlement et ne validera pas le contrôle si l'équipe n'est pas complète.
- Pour la course d'orientation, les balises peuvent être pointées dans l'ordre décidé par l'équipe (pas d'ordre imposé), par contre des balises peuvent être sautées, ce qui entraîne des pénalités. (cf informations road book).

§.3.6. Les pénalités

- Posséder une carte détaillée de la région autre que le road book : disqualification
- Equipe non complète aux balises de fin de spéciale : Mise en attente du pointage jusqu'à l'arrivée du dernier équipier.
- Infraction sur l'identité d'un concurrent : disqualification
- Assistance sauvage : 45 minutes
- Non-respect du règlement des spéciales : disqualification
- Non-respect des consignes de sécurité : 45 minutes
- Non-respect du code de la route : 45 minutes
- Ravitaillement et contact avec l'assistance entre les points autorisés : 45 minutes
- Les dossards doivent être apparents pour permettre l'identification de l'équipe : 15 minutes
- Emprunt d'un itinéraire différent de celui du road book représentant un raccourci : 45 minutes
- Absence de matériel obligatoire de sécurité (casque obligatoires pour le VTT) : disqualification
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire : disqualification
- Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : 15 minutes
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles, coureurs) : 15 minutes
- Non-respect des consignes de l'organisation relatives à l'hébergement et la restauration : disqualification
- Non-assistance à personne en difficulté : disqualification
- Absence de passage à un point de contrôle d'arrivée/départ : disqualification
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un secouriste : disqualification
- Refus d'un contrôle anti-dopage : disqualification
- Sac à dos incomplet : départ différée jusqu'à présentation d'un sac complet
- Perte et /ou détérioration des puces électroniques et des postes de contrôle équipés : disqualification et amende financière (encaissement de la caution).
- Faute de temps, obligation de passer une spéciale, compensé par une pénalité de temps
- Pour des raisons de sécurité il est strictement interdit de se tracter en VTT.

Article 4 : Les concurrents

§.4.1. Equipe

- L'inscription se fait par équipe : 4 coéquipiers (sur chaque spéciale 3 participant et 1 assistant avec permis B obligatoire) - Cf article 6
- Chaque équipe sera composée d'un capitaine, interlocuteur avec l'organisation du raid.
- L'inscription ne sera effective qu'après l'envoi du dossier complet - Cf dossier d'inscription
- Endurance physique, sens de l'orientation, solidarité, respect de l'environnement et esprit d'équipe sont les valeurs du Raid XL.

RAID XL REGLEMENT 2015

- Les membres de l'équipe qui s'inscrivent au Raid XL déclarent savoir nager au moins 50 mètres,
- Les membres de l'équipe déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.
- Les membres de l'équipe acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sont enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.

§.4.2. Catégories

- Masculins
- Féminines
- Mixtes (à minima 2 femmes doivent composer l'équipe pour que celle-ci soit déclarée mixte)

§.4.3. Responsabilités

- Tout concurrent doit être âgé de 18 ans et plus et s'engage sous son entière responsabilité.
- Le CRAS en tant qu'organisateur du RAID met à disposition des participants des équipements de protection individuelle correspondant aux normes européennes en vigueur. Avant la première épreuve de la journée, un briefing est effectué afin d'identifier les passages difficiles du parcours. Le non-respect des consignes par une équipe ou un membre de l'équipe, engagerait la responsabilité civile de l'équipe ou du membre de l'équipe pour tous dommages corporels et/ou matériels qu'il subirait ou qu'il causerait à un tiers. De plus, l'équipe doit être équipée durant l'intégralité de la course d'un moyen de communication. En tout état de cause, les participants s'engagent, à respecter le Code de la route et notamment les articles R.315-3 et R.412-36 et à respecter la réglementation en vigueur de chaque discipline.

Il est par ailleurs expressément indiqué que les concurrents participent au Raid XL sous leur propre et exclusive responsabilité.

Au regard de la configuration du Raid, l'organisateur demande à tous les concurrents de nous transmettre un certificat médical, mentionnant l'absence de contre indication à la pratique d'activités nautiques et d'activités sportives d'endurance du Raid XL, en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Nous conseillons vivement d'utiliser le modèle mis à disposition. Les organisateurs conseillent fortement la consultation auprès d'un médecin du sport. (Cf modèle en annexe)

§.4.4. Abandon

- Tout concurrent ou toute l'équipe devra impérativement prévenir l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais.
- Un équipier ou une équipière contraint d'abandonner (fatigue, blessure ...) doit à l'aide de son équipe se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (PC ou point d'assistance médicale) ou signaler cet abandon par tous les moyens (assistance, équipier, etc.).

Article 5 : Le jury

§.5.1. Composition

3 personnes :

- 1 Président du jury, le directeur de course
- 1 Responsable du chronométrage (CHRONORAID)
- 1 Représentant des concurrents (tiré au sort avant le départ de l'épreuve)

§.5.2. Rôles

- Juger les manquements au règlement
- Arrêter la course lorsque les conditions de sécurité l'imposent

§.5.3. Réclamations

- Elles doivent être déposées par écrit au point de contrôle suivant les faits et immédiatement après l'arrivée finale si les faits se sont produits dans la dernière section. Elles seront jugées par le jury.

RAID XL REGLEMENT 2015

- Le jury se réunira seulement en cas de nécessité. Un seul interlocuteur par équipe : le capitaine.

Article 6 : Assistant/Remplaçant

§.6.1. L'équipe est constituée de trois personnes plus un assistant (obligatoire). Ce dernier doit être en possession de son permis B.

L'assistant peut remplacer un équipier pendant le raid mais les changements doivent se faire entre les spéciales et non pendant. L'équipier, ainsi remplacé, pourra réintégrer l'équipe au départ de chaque épreuve. L'assistant aura la charge d'acheminer les équipements et matériels de l'équipe d'une épreuve à l'autre (une fiche d'information nommé "road book assistant" lui sera délivrée lors de la remise des dossards).

A noter : L'assistant est amené à participer à une spéciale du Raid (S13) .

Article 7 : Equipement et sécurité

§.7.1. Equipement obligatoire par équipe (à avoir toujours avec soi)

- un sac à dos léger,
 - une gourde ou camelback,
 - un téléphone cellulaire par équipe,
 - le matériel nécessaire pour les étapes VTT : casque (obligatoire) et gants (vivement conseillés)
- L'organisation peut fournir, si demande explicite de l'équipe lors de l'inscription des VTT (une caution de la valeur des VTT sera demandée et rendu à la fin du raid). Si VTT demandé = logistique assurée par les organisateurs.*
- le matériel nécessaire pour les épreuves de CO nocturne : gilet réfléchissant et lampe frontale
 - la liste de numéro d'urgence et des secours de l'organisation (fourni par l'organisation)
 - roadbook (participant et remplaçant) fournis par l'organisation le jour du départ
 - un sac de couchage par personne

§.7.2. Tout matériel dont l'emploi sort de l'esprit de la course est interdit : radio, VHF, GPS, cartes IGN du secteur...

§.7.3. Prestation et équipement fournis par l'organisation

- Les dossards numérotés à porter obligatoirement sur les maillots et sur les gilets de sauvetage.
- Les contrôleurs/signaleurs seront munis de postes CiBi, radios et téléphones portables,
- Les pirogues et pagaies, canoë et pagaies, gilets de sauvetage, stand up paddle, arc et flèches, skateboards et longboard (VTT si demande faite lors de l'envoi du dossier d'inscription).
- Les road – books (Participant et assistant).
- L'organisation fournit à chaque équipe le matériel nécessaire pour les épreuves 1, 3, 5, 7, 11 et 13. Le matériel sera tiré au sort pour l'attribution aux équipes si le matériel n'est pas identique.
- La logistique de chronométrie « Chronoraïd ».
- Ravitaillement : Les repas sont pris en charge par l'organisation du samedi soir (diner) jusqu'au dimanche midi (logement inclus - sac de couchage à prévoir). Des ravitaillements seront prévus sur le parcours.

§.7.4. Sécurité

- Assistance médicale (médecin urgentiste et son matériel) aux points postes de secours
- Fermeture/ouverture de la course encadrée par des engins motorisés, cavaliers ou cycliste.
- Un quad qui peut intervenir partout avec un secouriste à son bord
- Pour les épreuves aquatiques des secouristes diplômés du BNSSA en surveillance sur des rescue board/SUP
- Un contact permanent entre tous les secouristes au moyen de VHF portables et de téléphones portables

RAID XL REGLEMENT 2015

Article 8 : Remise des prix - réception

§.8.1. Remise des Prix une heure après l'arrivée de la dernière équipe vers 14h30/15h
Présence indispensable de toutes les équipes.

§.8.2. Récompenses

L'équipe gagnante sera primée par un trophée et un ou des lots. Les équipes qui termineront aux deuxième et troisième places recevront un lot.

Article 9 : Inscription

§.9.1. L'inscription est ouverte à tous dans la limite de 40 équipes maximum. Le comité d'organisation sur les conseils techniques du CRAS se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe. L'inscription d'une équipe sera effective lorsque celle-ci aura remis au comité d'organisation (Comité Régional d'Aquitaine de Surf, 1 avenue de Fray, 40140 SOUSTONS) le dossier d'inscription complet :

- la fiche de renseignement dûment remplie et signée par les 4 co-équipiers,
- les 4 certificats médicaux mentionnant l'absence de contre indication à la pratique d'activités nautiques, aquatiques et d'activités sportives d'endurance, en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve,
- le règlement financier de l'inscription,
- le chèque de caution relatif au prêt de matériel,
- et si tarif étudiant appliqué : un certificat de scolarité.

§.9.2. Seuls les dossiers complets et respectant le délai seront pris en compte. Clôture des inscriptions : le lundi 30 mars 2015.

§.9.3. Toute annulation d'inscription après le 20 avril 2015 ne sera pas remboursée.

Article 10 : Environnement

§.10.1. Le Raid XL est placé sous le signe de la découverte de l'environnement landais et du respect de la nature. Tout participant ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Raid XL.

Article 11 : Droit à l'image

§.11.1. Comme indiqué dans le dossier d'inscription, les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs du Raid XL – Conseil général des Landes et CRAS ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : Acceptation du règlement

§.12.1. Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent signer cette acceptation sur la fiche d'inscription. Ils s'engagent également à respecter le règlement technique de l'épreuve.